

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 1,0 % p/v

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Solution indicateur à l'amidon, 1,0 % p/v

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: DUST7010-B

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road,
Hanover, PA 17331
(717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Dubois Chemicals Inc.
3630 East Kemper Rd, Cincinnati, OH 45241
(800) 438-2647

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence (800) 255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Mention d'avertissement: Aucun(e)

Mentions additionnelles de danger:

Aucun(e)

Déclaration de mise en garde:

Aucun(e)

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 9005-84-9	Amidon	<10 %
CAS 69-72-7	Acide salicylique	<10 %
CAS 7732-18-5	Eau	>80 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 1,0 % p/v

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés: Aucun(e)

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis: Aucun(e)

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8. Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement.

Informations supplémentaires (précautions):

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion. Couper les sources d'inflammation. Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels. Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels). Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 1,0 % p/v

chimiques. Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

Contrôles techniques appropriés: Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.
2 Provide exhaust ventilation or other engineering controls to keep the airborne concentrations of vapor and mists below the applicable workplace exposure limits (Occupational Exposure Limits-OELs) indicated above.

Protection respiratoire: Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau: Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection oculaire: Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.

Mesures générales d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Effectuez un entretien de routine. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide translucide	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Légère odeur rappelant la pomme de terre	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Solubilité infinie dans l'eau.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		
Specific Gravity:	2.04		

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 1,0 % p/v

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique:

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter:

Aucun connu.

Matériaux incompatibles:

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Orale:

Acide salicylique : DL50 Orale - rat - mâle - 891 mg/kg.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion / irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire:

Acide salicylique : Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 1,0 % p/v

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° ONU:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 1,0 % p/v

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0

HMIS: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).